

Préambule

Une IA générative (IAg) est un type de système d'Intelligence Artificielle destiné à générer du texte, des images, des vidéos ou d'autres médias en réponse à des requêtes et sur la base d'un modèle de langage large (LLM pour Large Language Model) entraîné sur un vaste corpus de données. Les IAg peuvent transformer en profondeur nos manières d'apprendre, de produire et de collaborer. Elles offrent des opportunités pour enrichir les apprentissages, optimiser le suivi pédagogique, améliorer les process et stimuler l'innovation, tout en soulevant des enjeux critiques : démobilisation cognitive, atteinte à la propriété intellectuelle, divulgation de données sensibles ou personnelles, biais algorithmiques, shadow IA/IT ou encore impacts politiques, économiques, sociétaux et environnementaux.

Face à ces défis, une charte d'usage des IAg s'impose afin de concilier évolution technologique et respect :

- des règlements européens sur l'intelligence artificielle (AI Act)
- des règles de protection des données personnelles (RGPD)
- des orientations de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La charte contribue à mettre en place une dynamique de sensibilisation, de responsabilisation et de soutien à l'évolution de nos pratiques, que l'on soit personnel de l'ENAC, intervenant extérieur, étudiant ou stagiaire.

L'ENAC reconnaît par ailleurs à tous les agents le droit du non-usage d'IAg dans son travail tant que celui-ci n'est pas requis par des objectifs académiques ou lorsque l'IAg n'est pas intégrée à des outils métiers, validés par les instances compétentes, qui seraient incontournables pour certaines fonctions.

Objectifs

Les principaux objectifs du document sont de :

- Fournir un cadre clair et lisible pour accompagner les usages d'outils d'IAg dans les activités de formation, d'évaluation, de recherche, de gestion et de production.
- Permettre des usages responsables, sobres et transparents, en mobilisant l'esprit critique et en veillant au respect des données, à la qualité des productions et à la compréhension des apports réels des IAg.
- Prévenir les risques liés à la confidentialité, à la propriété intellectuelle, à l'intégrité académique, aux biais, aux erreurs de contenu ou aux usages non maîtrisés dans un contexte académique ou professionnel.
- Favoriser une culture commune de l'IAg au sein de l'école, en soutenant la montée en compétence progressive des agents, intervenants extérieurs, étudiants ou stagiaires.

7 Principes à appliquer par tous les usagers

1. Responsabilité

Chaque usager est pleinement responsable des contenus qu'il produit, même lorsque cette production est assistée par une IAg. L'usager doit vérifier l'exactitude des propos et assumer la portée de ce qui est diffusé au regard des règles et principes d'intégrité professionnelle et scientifique, du respect de la propriété intellectuelle et de l'interdiction du plagiat.

2. Données et sécurité

Afin de préserver notre sécurité, notre souveraineté, notre patrimoine scientifique et de se conformer aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est impératif de se questionner sur le degré de sensibilité des informations avant de les déposer dans un outil d'IAg. En conséquence, les outils d'IAg doivent être impérativement utilisés en adéquation avec la classification des données manipulées établie au niveau de l'établissement.

Il est interdit à cet effet d'utiliser les outils d'IAg en accès libre pour traiter ou transmettre des données sensibles, confidentielles ou personnelles. Leur usage doit se limiter uniquement à des informations qui peuvent être rendues publiques.

De plus, toute donnée pouvant être soumise au respect des règles relatives à la propriété intellectuelle, il est interdit de la transmettre à une IA sans le consentement explicite des auteurs (ex : support de cours, sujet d'examen, rapport, article scientifique...)

3. Esprit critique et effort cognitif

L'usage des IA peut renforcer mais aussi dégrader les capacités de réflexion et d'analyse. Les réponses peuvent être inexactes, inventées (hallucinations), obsolètes, etc. Il est donc impératif de faire preuve d'esprit critique, d'être conscient de ces biais (de fonctionnement et d'origine du service d'IA), de toujours vérifier les résultats générés. Les usagers doivent veiller à préserver leurs compétences et expertise, à ne pas devenir dépendants de l'usage des IA, et à conserver l'originalité de leur pensée.

4. Transparence

Le fait de déclarer l'utilisation d'une IA accroît la transparence, contribue à maintenir le lien de confiance ; cette déclaration est une garantie d'éthique professionnelle. Ainsi, l'usage d'une IA dans une production doit être systématiquement mentionné à l'exception des quatre usages que sont la correction orthographique, l'aide à la formulation, l'aide à la traduction si cela n'impacte pas la substance du contenu, ou la recherche d'informations à condition que cela n'altère pas le fond du travail. Le cas échéant, à la fin d'un document ou de toute production d'un média, une mention de « production sans recours à de l'IA » est recommandée.

5. Ethique

L'IA doit compléter et non se substituer à la réflexion personnelle, à l'effort intellectuel et à l'apprentissage humain. Les outils d'IA doivent être vus comme des assistants dans les activités universitaires et non comme des substituts au travail et à l'implication de chacun. Ils ne doivent pas être un frein à la formation de l'esprit d'analyse, de synthèse et de critique. Il faut d'abord apprendre à penser sans les machines en veillant à la non-dépendance vis-à-vis de ces outils.

6. Sobriété et alternatives

L'ENAC promeut un usage raisonné et mesuré des outils d'IA, en cohérence avec les valeurs du service public. Cela suppose de questionner la finalité, la pertinence et l'impact écologique de chaque usage. Toutes les solutions alternatives plus écologiques qu'une IA sont à privilégier.

7. Équité

L'ENAC veille à ce que l'usage des outils d'IA ne crée ou ne renforce des inégalités entre les étudiants. Elle s'engage à permettre un accès équitable aux outils, à développer la littératie en IA pour l'ensemble des publics et à adapter les pratiques pédagogiques et d'évaluation afin de proposer des conditions d'apprentissage justes et transparentes. L'ENAC assure à tous les élèves le droit à ne pas utiliser d'IA, à l'exception des cours qui le requièrent, conformément aux objectifs pédagogiques de la formation, pour lesquels l'ENAC s'engage à mettre à disposition de tous les élèves les mêmes outils.

En résumé

L'ENAC s'engage à offrir à l'ensemble de sa communauté un cadre d'usage de l'IA conforme aux 7 principes énoncés. Cet engagement se traduit par la mise en place d'actions de sensibilisation et de formations, par la sélection d'outils d'IA à la fois fiables, sécurisés et sobres, et par la liberté de non-usage des outils d'IA telle que définie en préambule.

Les principes essentiels à retenir pour les usagers (personnel ENAC, intervenant extérieur, étudiant ou stagiaire) sont :

- Ne faire qu'un usage raisonné et raisonnable des IA dans le respect des 7 principes exposés ci-dessus ;
- Ne jamais transmettre de données sensibles ou personnelles dans un environnement non maîtrisé ;
- Relire, contrôler et ajuster tout contenu généré avant diffusion ;
- Mentionner explicitement le recours à l'IA dans toute production ;
- Se former pour comprendre le fonctionnement de ces outils et leurs impacts (sociétaux, environnementaux...) ;
- Être acteur d'un usage sobre, responsable et transparent de ces outils, respectueux de l'éthique académique et de l'environnement, en prenant notamment connaissance des alternatives aux IA.